

## TABLEAU N°20

### LE CHLORURE DE METHYLE

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Vertiges.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation du chlorure de méthyle, notamment :  Réparation des appareils frigorifiques.
Amnésie.	7 jours	
Amblyopie.	7 jours	
Ataxie.	7 jours	
Accidents aigus (coma, délire) en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	

# TABLEAU N° 21

## LE TETRACHLORURE DE CARBONE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Néphrite aiguë ou subaiguë avec albuminurie, cylindrurie et azotémie progressive.	30 jours	Préparation, emploi, manipulation du tétrachlorure de carbone ou des produits en renfermant, notamment :
Hépatonéphrite initialement apyrétique, ictérogène ou non.	30 jours	Emploi du tétrachlorure de carbone comme dissolvant, en particulier
Ictère par hépatite, initialement apyrétique	30 jours	pour l'extraction des matières grasses et pour la teinture-
Dermites chroniques ou récidivantes.	7 jours	dégraissage ;
Accidents nerveux aigus en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	Remplissage et utilisation des extincteurs au tétrachlorure de carbone.  Désinsectisation des graines de céréales et de légumineuses.

# TABLEAU N° 22

## LE TETRACHLORETHANE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Névrite ou polynévrite.	30 jours	Préparation, emploi, manipulation du tétrachloréthane ou des produits en renfermant, notamment :
Ictère par hépatite, initialement apyrétique	30 jours	
Hépatonéphrite initialement apyrétique, ictérogène ou non.	30 jours	Utilisation comme matière première dans l'industrie chimique, en particulier pour la fabrication du
Dermites chroniques ou récidivantes.	7 jours	trichloréthylène ;
Accidents nerveux aigus en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	Emploi comme dissolvant, en particulier de l'acétate de cellulose.

# TABLEAU N° 23

## LES DERIVES HALOGENES SUIVANTS DES HYDROCARBURES ALIPHATIQUES :

dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme) dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-3 (chloroprène).

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<b>A. Troubles neurologiques aigus :</b>		
Syndrome ébrieux pouvant aller jusqu'à des manifestations psychiques délirantes ;	7 jours	Préparation, emploi et manipulation des produits précités (ou des préparations en contenant), notamment comme solvants ou matières premières dans l'industrie chimique, ainsi que dans les travaux ci-après : extraction des substances naturelles, décapage,
Syndrome narcotique pouvant aller jusqu'au coma avec ou sans convulsions ;	7 jours	dégraissage des pièces métalliques des os, peaux et cuirs et nettoyage des vêtements et tissus.
Névrite optique ;	7 jours	
Névrite trigéminal.	7 jours	
<b>B. Troubles neurologiques chroniques :</b>		
Syndrome associant troubles de l'équilibre, de la vigilance et de la mémoire.	90 jours	Préparation et application des peintures et vernis, des dissolutions et enduits de caoutchouc.
<b>C. Troubles cutané-muqueux aigus :</b>		
Dermo-épidermite aiguë irritative ou eczématiforme récidivant après nouvelle exposition au risque ;	7 jours	Fabrication de polymères de synthèse (chloro-2-butadiène-1-3, dichloro-1-1-éthylène ou dichloréthylène asymétrique).
Conjonctivite aiguë.	7 jours	Préparation et emploi du dibromo-1-2-éthane, en particulier dans la préparation des carburants.
<b>D. Troubles cutané-muqueux chroniques :</b>		
Dermo-épidermite chronique irritative ou eczématiforme récidivant après nouvelle exposition au risque ;	90 jours	
Conjonctivite chronique.	90 jours	
<b>E. Troubles hépato-rénaux :</b>		
Hépatite cytolitique, ictérique ou non, initialement apyrétique ;	7 jours	
Insuffisance rénale aiguë.	7 jours	

<b>F. Troubles cardio-respiratoires :</b>	
Oedème pulmonaire ;	7 jours
Troubles du rythme ventriculaire cardiaque avec possibilité de collapsus cardio-vasculaire.	7 jours
<b>G. Troubles digestifs :</b>	
Syndrome cholériforme apyrétique.	7 jours

## TABLEAU N° 24

### LE BROMURE DE METHYLE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<b>Troubles encéphalo-médullaires :</b> Tremblements intentionnels ; Myoclonies ; Crises épileptiformes ; Ataxies ; Aphasie et dysarthrie ; Accès confusionnels ; Anxiété pantophobique ; Dépression mélancolique.	7 jours	Préparation, manipulation, emploi du bromure de méthyle ou des produits en renfermant, notamment : Préparation du bromure de méthyle ; Préparation de produits chimiques pharmaceutiques au moyen du bromure de méthyle ;
<b>Troubles oculaires :</b> Amaurose ou amblyopie ; Diplopie.	7 jours	Remplissage et utilisation des extincteurs au bromure de méthyle ;
<b>Troubles auriculaires :</b> Hyperacousie ; Vertiges et troubles labyrinthiques.	7 jours	Emploi du bromure de méthyle comme agent de désinsectisation et de dératisation, ou nématicide pour le traitement des sols.
<b>Accidents aigus (en dehors des cas considérés comme accidents du travail) :</b> Crises épileptiques ; Coma.	7 jours	

# TABLEAU N° 25

## LES AMINES ALIPHATIQUES ET ALICYCLIQUES

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Dermites eczématiformes provoquées par les éthanolamines, les amines aliphatiques et les cyclohexylamines et confirmées par des tests épicutanés ou par la récurrence à une nouvelle exposition.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques et alicycliques ou de produits en contenant à l'état libre.
Asthme ou dyspnée asthmatiforme provoqué par les amines aliphatiques, confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	

# TABLEAU N° 26

## LE DISULFURE DE CARBONE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Syndrome aigu neuro-digestif se manifestant par vomissements, gastralgies violentes, diarrhée avec délire et céphalée intense.	Accidents aigus : 30 jours	Préparation, manipulation, emploi du sulfure de carbone et des produits en renfermant, notamment :
Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique.	Intoxications subaiguës	Fabrication du sulfure de carbone et de ses dérivés ;
Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides.	ou chroniques :	Préparation de la viscosse et toutes fabrications utilisant la régénération de la cellulose par décomposition de la viscosse, telles que fabrication de textiles artificiels et de pellicules cellulosiques ;
Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions électriques (notamment chronaximétriques).	1 an	Extraction du soufre, vulcanisation à froid du caoutchouc au moyen de dissolution de soufre ou de chlorure de soufre dans le sulfure de carbone ;
Névrite optique.		Extraction des huiles végétales ;

	<p>Préparation et emploi des dissolutions du caoutchouc dans le sulfure de carbone ;</p> <p>Emploi du sulfure de carbone comme dissolvant de la guttapercha, des résines, des cires, des matières grasses, des huiles essentielles et autres substances.</p> <p>Dans les travaux de traitement des sols et des cultures, et de dégraissage du matériel agricole.</p>
--	--

## TABLEAU N° 27

### L'HEXANE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Polynévrites, avec troubles des réactions électriques.	30 jours	<p>Travaux de collage, notamment sur cuir ou matière plastique, avec des produits contenant de l'hexane.</p> <p>Utilisation de l'hexane dans l'extraction des huiles végétales.</p>

## TABLEAU N° 28

### L'ALDEHYDE FORMIQUE ET SES POLYMERES

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Ulcérations cutanées.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation de l'aldéhyde formique, de ses solutions (formol) et de ses polymères, notamment :
Dermites eczématiformes subaiguës ou chroniques.	7 jours	
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition	7 jours	<p>. Fabrication de substances chimiques, à partir de l'aldéhyde formique ;</p> <p>. Fabrication de matières plastiques à base de formol ;</p> <p>. Travaux de collage exécutés avec des matières plastiques renfermant un excès de formol ;</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>. Opérations de désinfection ;</li> <li>. Apprêtage des peaux ou des tissus ;</li> <li>. Préparation des couches dans les champignonnières.</li> </ul>
--	--	---

## TABLEAU N° 29

### LE FURFURAL ET L'ALCOOL FURFURYLIQUE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle respiratoire, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux exposant aux émanations de furfural et d'alcool furfurylique utilisés comme :
Conjonctivite récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Solvants, réactifs ;
Dermite eczématiforme récidivant à une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané.	7 jours	Agents de synthèse des pesticides de médicaments ou de matières plastiques en particulier pour la préparation et l'utilisation de moules en fonderie ;  Accélérateurs de vulcanisation du caoutchouc.

## TABLEAU N° 30

### DERIVES NITRES DES GLYCOLS ET DU GLYCEROL

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Douleurs précordiales à type d'angine de poitrine, ischémie myocardique aiguë infarctus du myocarde survenant au cours d'une période de quatre jours suivant un arrêt de l'exposition à l'agent toxique.	4 jours	Fabrication et conditionnement de la nitroglycérine et du nitroglycol dans l'industrie des explosifs.

# TABLEAU N° 31

## LE BENZENE ET TOUS LES PRODUITS EN RENFERMANT

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Troubles gastro-intestinaux apyrétiques accompagnés de vomissements à répétition.	7 jours	Opérations de production, transport et utilisation du benzène, du toluène, des xylènes et autres produits en renfermant, notamment :
Affections hématologiques acquises, isolées ou associées, de type hypoplasique ou dysplasique :	3 ans	Production, extraction, rectification du benzène, du toluène, des xylènes et des produits en renfermant ;
Anémie ;		Emploi du benzène, du toluène et des xylènes pour la production de leurs dérivés, notamment en organosynthèse. Préparation des carburants renfermant du benzène, du toluène et des xylènes, transvasement, manipulation de ces carburants, travaux en citerne ;
leuconeutropénie ;		
Thrombopénie.		
Hypercytoses d'origine myélodysplastique	3 ans	Emplois divers du benzène, du toluène et des xylènes comme dissolvants des résines naturelles ou synthétiques ;
Syndrome myéloprolifératif.	15 ans	Production et emploi de vernis, peintures, émaux, mastics, encres, colles, produits d'entretien renfermant du benzène, du toluène et des xylènes ;
Leucémie (sous réserve d'une durée d'exposition d'un an).	15 ans	Fabrication, manipulation et emploi des dissolutions de caoutchouc naturel ou synthétique ou des solvants d'avivage contenant du benzène, du toluène, des xylènes ;
		Autres emplois du benzène, du toluène, des xylènes ou des produits en renfermant comme agents d'extraction, d'éluotion, d'imprégnation, d'agglomération ou de nettoyage et comme décapants, dissolvants ou diluants ;
		Opérations de séchage de tous les produits, articles, préparations, substances où le benzène, le toluène, les xylènes (ou les produits en renfermant) interviennent comme agents d'extraction, d'éluotion, de séparation, d'imprégnation, d'agglomération, de nettoyage, de concentration et comme décapants, dissolvants ou diluants ;
		Emploi du benzène comme déshydratant des alcools et autres substances liquides ou solides ;
		Emploi du benzène comme dénaturant ou réactif de laboratoire.

# TABLEAU N° 32

## LES DERIVES HALOGENES DES HYDROCARBURES AROMATIQUES

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Acné.	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des chloronaphtalènes et des produits en renfermant, notamment :
Accidents nerveux aigus causés par le monochlorobenzène et le monobromobenzène.	7 jours	
Prophyrie cutanée tardive, causée par l'hexachlorobenzène, caractérisée par des lésions bulleuses favorisées par l'exposition au soleil et s'accompagnant d'élévation des uroporphyrines dans les urines.	60 jours	<p>Fabrication des chloronaphtalènes ;</p> <p>Fabrication de vernis, enduits, produits d'entretien, pâtes à polir, etc., à base de chloronaphtalènes ;</p> <p>Emploi des chloronaphtalènes comme isolants électriques, en particulier dans la fabrication des condensateurs ;</p> <p>Préparation et emploi de lubrifiants de remplacement contenant des chloronaphtalènes.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation des polychlorophényles, notamment :</p> <p>Emploi des polychlorophényles comme isolants électriques dans la fabrication et l'entretien des transformateurs et des condensateurs ;</p> <p>Emploi des polychlorophényles dans les systèmes caloporteurs et les systèmes hydrauliques.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation des polybromobiphényles comme ignifugeants.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation du chlorobenzène et du bromobenzène ou des produits en renfermant, notamment :</p> <p>Emploi du chlorobenzène comme agent de dégraissage, comme solvant de pesticides ou comme intermédiaire de synthèse ;</p> <p>Emploi du bromobenzène comme agent de synthèse.</p> <p>Préparation, emploi, manipulation de l'hexachlorobenzène, notamment :</p> <p>Emploi de l'hexachlorobenzène comme fongicide ;</p> <p>Manipulation de l'hexachlorobenzène résiduel dans la synthèse des solvants chlorés.</p>

## TABLEAU N° 33

### LES AMINES AROMATIQUES, LEURS DERIVES HYDROXYLES, HALOGENES, NITROSES, NITRES ET SULFONES ET LE 4-NITRO-DIPHENYLE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Accidents aigus (manifestations nerveuses avec cyanose).	3 jours	Préparation, emploi, manipulation des amines aromatiques, de leurs dérivés hydroxylés, halogénés, nitrosés, nitrés, et sulfonés, du 4-nitro-diphényle et de produits en renfermant, notamment :
Dermites eczématiformes confirmées par la positivité des tests épicutanés ou par la récurrence à une nouvelle exposition.	7 jours	
Anémie avec cyanose et subictère.	30 jours	Fabrication des amines aromatiques et de leurs dérivés ;
Asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Préparation au moyen d'amines aromatiques, de produits chimiques, matières colorantes, produits pharmaceutiques, accélérateurs de vulcanisation du caoutchouc ;
Cystites aiguës hémorragiques.	7 jours	Utilisation des amines aromatiques et des produits qui en dérivent lorsque ces derniers contiennent des amines aromatiques à l'état libre.
Lésions vésicales (confirmées par cystoscopies), provoquées par la benzidine ses homologues, ses sels et ses dérivés chlorés, la dianisidine, l' amino-4 diphényle, la bêta-naphtylamine et le 4-nitro-diphényle :		
Congestion vésicale avec varicosités ;	1 an	
Tumeurs bénignes ou malignes de la vessie.	30 ans	

## TABLEAU N° 34

### LA PHENYLHYDRAZINE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Dermites eczématiformes confirmées par des tests épicutanés ou par la récurrence à une nouvelle exposition.	7 jours	préparation, emploi, manipulation de la phénylhydrazine.
Anémie de type hémolytique.	30 jours	
Asthme ou dyspnée asthmatiforme, confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	

## TABLEAU N° 35

### LES DERIVES NITRES CHLORONITRES DES CARBURES BENZENIQUES

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Manifestations consécutives à l'intoxication subaiguë ou chronique (cyanose, anémie, subictère).	1 an	Préparation, emploi, manipulation des dérivés nitrés et chloronitrés des carbures benzéniques, notamment :
Accidents aigus (coma) en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	30 jours	Fabrication des dérivés nitrés et chloronitrés du benzène et de ses homologues ;  Fabrication des dérivés aminés (aniline et homologues) et de certaines matières colorantes ;
Dermites chroniques ou récidivantes causées par les dérivés chloronitrés.	30 jours	Préparation et manipulation d'explosifs.  Sont exclues les opérations effectuées à l'intérieur d'appareils rigoureusement clos en marche normale.

## TABLEAU N°36

### LES DERIVES NITRES DU PHENOL (DINITROPHENOLS, DINITRO-ORTHO-CRESOL, DINOSEB) LE PENTACHLOROPHENOL, LES PENTACHLOROPHENATES ET LES DERIVES HALOGENES DE L'HYDROXYBENZONITRILE (BROMOXYNIL, IOXYNIL)

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
A. Intoxication suraiguë avec hyperthermie, œdème pulmonaire, éventuellement atteinte hépatique, rénale et myocardique.	3 jours	Préparation, emploi, manipulation des dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésol, dinoseb, leurs homologues et leurs sels), notamment :  Fabrication des produits précités ;
B. Intoxication aiguë ou subaiguë avec asthénie, amaigrissement rapide, hyperpersudation suivie d'hyperthermie avec gêne respiratoire.	7 jours	Fabrication de matières colorantes au moyen des produits précités ;  Préparation et manipulation d'explosifs renfermant l'un ou l'autre des produits précités ;
C. Manifestations digestives (douleurs abdominales, vomissements, diarrhée) associées à la présence du toxique ou de ses métabolites dans le sang ou les urines.	7 jours	Travaux de désherbage utilisant les produits précités ; Travaux antiparasitaires entraînant la manipulation de ces produits précités.
D. Irritation des voies aériennes supérieures et conjonctivites.	7 jours	Préparation, emploi, manipulation des dérivés halogénés de l'hydroxybenzonitrile, notamment : Fabrication des produits précités ;
E. Dermites irritatives.	7 jours	Fabrication et conditionnement des pesticides en contenant.
F. Syndrome biologique caractérisé par :  Neutropénie franche (moins de 1000 polynucléaires neutrophiles par mm <sup>3</sup> ) liée à des préparations associant du pentachlorophénol, ses homologues ou ses sels, à du lindane.	90 jours	Préparation, manipulation, emploi du pentachlorophénol des pentachlorophénates ainsi que des produits en renfermant, notamment au cours des travaux ci-après :  Trempage du bois ;  Empilage du bois fraîchement trempé ; Sciage des bois imprégnés (sont exclues les opérations effectuées à l'intérieur d'appareils rigoureusement clos, en marche normale) ;  Pulvérisation du produit ;  Préparation des peintures en contenant ;  Lutte contre les xylophages ;  Traitement des charpentes en place par des préparations associant du pentachlorophénol, ses homologues et ses sels, à du lindane.

# TABLEAU N° 37

**LES GOUDRONS DE HOUILLE, LES HUILES DE HOUILLE  
(COMPRENANT LES FRACTIONS DE DISTILLATION DITES "PHENOLIQUES",  
"NAPHTALENIQUES", "ACENAPHTENIQUES", "ANTHRACENIQUES" ET "CHRYSENIQUES")  
LES BRAIS DE HOUILLE ET LES SUIES DE COMBUSTION DU CHARBON**

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	Travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p align="center"><b>- A - AFFECTIONS CUTANÉES :</b></p> <p>Dermites eczématiformes récidivant après nouvelle exposition au risque.</p> <p>Dermites photo-toxiques.</p> <p>Conjonctivites photo-toxiques.</p>	7 jours	<p align="center"><b>LISTE INDICATIVE DES TRAVAUX :</b></p> <p>Préparation, emploi, et manipulation des goudrons, huiles, et brais de houille et des produits en contenant dans :</p> <p>Les cokeries ;</p> <p>Les installations de distillations de goudrons de houille ;</p> <p>La fabrication d'agglomérés de houille ;</p> <p>La fabrication et l'utilisation de pâtes et revêtements carbonés notamment lors de la fabrication de l'aluminium selon le procédé à anode continue ;</p> <p>La fabrication d'électrodes de carbone et de graphite</p> <p>La fabrication de carbure et de siliciure de calcium,</p> <p>La sidérurgie, lors de l'utilisation des masses de bouchage ;</p> <p>Les fonderies, lors des travaux de moulage et de noyautage, de coulée et de décochage ;</p> <p>les travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et de cheminées ;</p> <p>Les travaux routiers ;</p> <p>Le bâtiment, lors des travaux d'étanchéité, de revêtement de toitures ou terrasses et d'application de peintures au brai ou au goudron ;</p> <p>L'imprégnation de briques réfractaires.</p>
<p align="center"><b>-B- AFFECTIONS CANCÉREUSES :</b></p> <p align="center">- 1 -</p> <p>Epithéliomas primitif de la peau</p> <p align="center">- 2 -</p> <p>Cancer broncho-pulmonaire primitif reconnu en relation avec les goudrons de houille, les huiles de houilles, les brais de houille et les suies de combustion du charbon.</p>	<p>20 ans</p> <p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)</p>	<p align="center"><b>LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX :</b></p> <p>Travaux comportant la manipulation et l'emploi des goudrons, huiles et brais de houille.</p> <p>Travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et de cheminées exposant aux suies de combustion du charbon.</p> <p>Travaux du personnel de cokerie directement affecté à la marche et à l'entretien des fours.</p> <p>Travaux exposant habituellement à l'inhalation ou à la manipulation des produits précités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les usines à gaz ;</li> <li>- lors de la fabrication de l'aluminium par électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé söderberg).</li> </ul> <p>Travaux de coulée en fonderie de fonte ou d'acier mettant en oeuvre des liants à base de minéraux ou de brais.</p> <p>Travaux de ramonage.</p>

<p>- 3 -</p> <p>Tumeurs bénignes ou malignes de la vessie.</p>	<p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)</p>	<p>Travaux comportant l'emploi et la manipulation des produits précités lors de la fabrication de l'aluminium par électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé Söderberg).</p>
--	---	--

# TABLEAU N° 38

## LES EXTRAITS AROMATIQUES DU PETROLE

### ET LES SUIES DE COMBUSTION DES PRODUITS PETROLIERS

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Epithélioma primitif de la peau.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition minimale de 10 ans)	Travaux comportant la manipulation et l'emploi d'extraits aromatiques pétroliers utilisés notamment comme huiles d'extension, d'ensilage, de démoulage, à l'exclusion des polymérisats et des élastomères contenant des huiles d'extension.  Travaux de ramonage et de nettoyage de chaudières et de cheminées exposant aux suies de combustion de produits pétroliers.

# TABLEAU N° 39

## LES HUILES ET LES GRAISSES D'ORIGINE MINÉRALE OU DE SYNTHÈSES

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX Susceptibles de provoquer ces maladies
Papulo-pustules multiples et leurs complications furonculeuses (les lésions sont habituellement localisées à la face dorsale des mains et des bras et à la partie antérieure des cuisses et sont parfois étendues aux régions en contact direct avec les parties des vêtements de travail imprégnées d'huile ou de fluide).	7 jours	Manipulation et emploi de ces huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse lors des travaux suivants : Tournage, décolletage, fraisage, perçage, alésage, taraudage, filetage, sciage, rectification et, d'une façon générale, tous travaux d'usinage mécanique des métaux comportant l'emploi de ces produits :
Dermatoses d'irritation récidivant après nouvelle exposition au risque.	7 jours	Tréfilage, forgeage, laminage, trempe à l'huile dans l'industrie métallurgique ;
Dermites eczématiformes, récidivant après nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test cutané positif au produit manipulé.	15 jours	Travaux d'entretien, de réparation et de mise au point mécanique comportant l'emploi d'huiles de moteurs, d'huiles utilisées comme composants de fluides hydrauliques, et autres lubrifiants :  Travaux du bâtiment et des travaux publics comportant l'emploi des huiles de décoffrage du béton ; Travaux comportant la pulvérisation d'huile minérale ; Travaux comportant l'emploi d'huiles d'extension dans l'industrie du caoutchouc, d'huiles d'ensimage de fibres textiles ou de fibres minérales, d'huiles de démoulage et d'encre grasses dans l'imprimerie.
Granulome cutané avec réaction gigantofolliculaire	1 mois	Travaux comportant la pulvérisation d'huiles minérales
Epithélioma primitif de la peau	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition minimale de 10 ans)	Travaux d'usinage par enlèvement ou déformation de matière, travaux de traitement des métaux et alliages comportant l'emploi d'huile minérale à haute température.
Insuffisance respiratoire liée à un granulome pulmonaire confirmé médicalement ou à une pneumopathie dont la relation avec l'huile minérale ou la paraffine est confirmée par la présence au sein des macrophages alvéolaires de vacuoles intracytoplasmiques prenant les colorations usuelles des lipides.	6 mois	Travaux de paraffinage et travaux exposant à l'inhalation de brouillards d'huile minérale.

# TABLEAU N° 40

## AUTRES SOLVANTS ORGANIQUES LIQUIDES A USAGE PROFESSIONNEL :

Hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales) Dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ;

Acétonitrile ;

alcools, aldéhydes, cétones, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; Diméthylformamide, diméthylsulfoxyde.

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
syndrome ébrieux ou narcotique pouvant aller jusqu'au coma.	3 jours	Préparation, emploi, manipulation des solvants. Traitements des résines naturelles et synthétiques.
Dermo-épidermite irritative avec desiccation de la peau récidivante après nouvelle exposition au solvant.	7 jours	Emploi de vernis, peintures, émaux, mastics, colles, laques. Production de caoutchouc naturel et synthétique. Utilisation de solvants comme agents d'extraction, d'imprégnation, d'agglomération, de nettoyage, comme décapants, dissolvants ou diluants.
Dermite eczématiforme récidivante après nouvelle exposition au solvant ou confirmée par un test épicutané positif au produit manipulé.	15 jours	Utilisation de solvants en tant que réactifs de laboratoire, dans les synthèses organiques, en pharmacie dans les cosmétiques.